



PARLONS PROTECTION SOCIALE

100 % experts-comptables
100 % à vos côtés



KLÉSIA

carcept prev
ASSUREUR D'INTERÊT GÉNÉRAL



KLESIA et GENERALI, partenaires historiques des instances ordinales et syndicales des experts-comptables depuis 75 ans.



EDITO



L'Alliance KLESIA GENERALI est inédite sur le marché de la protection sociale des entreprises, des dirigeants et des salariés.

Elle a pour ambition d'offrir à nos clients et à nos partenaires experts-comptables **le meilleur des deux mondes** en matière de protection sociale : celui d'un groupe paritaire et celui d'un groupe d'assurance international.

L'alliance de nos savoir-faire nous permet de vous accompagner au quotidien avec une promesse de valeur enrichie, basée d'une part sur la **proximité et l'expertise** de nos conseillers spécialisés et d'autre part sur la **performance et l'innovation** de nos offres et de nos services. Avoir un lien direct avec nous est un gage de réactivité, de conseil adapté, de simplicité et de différenciation pour vous et pour vos clients.

Acteurs engagés socialement depuis de nombreuses années, KLESIA et GENERALI apportent des réponses concrètes et novatrices aux besoins de nos bénéficiaires et de nos entreprises clientes, notamment en termes de prévention, de soutien et d'inclusion.

Thierry Lescure
Directeur des réseaux salariés
KLESIA et LFAC*





UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE

Avec plus de **300 conseillers spécialisés** sur tout l'hexagone, vous bénéficiez avec l'Alliance KLESIA GENERALI d'une proximité renforcée au service de votre cabinet et de vos clients.

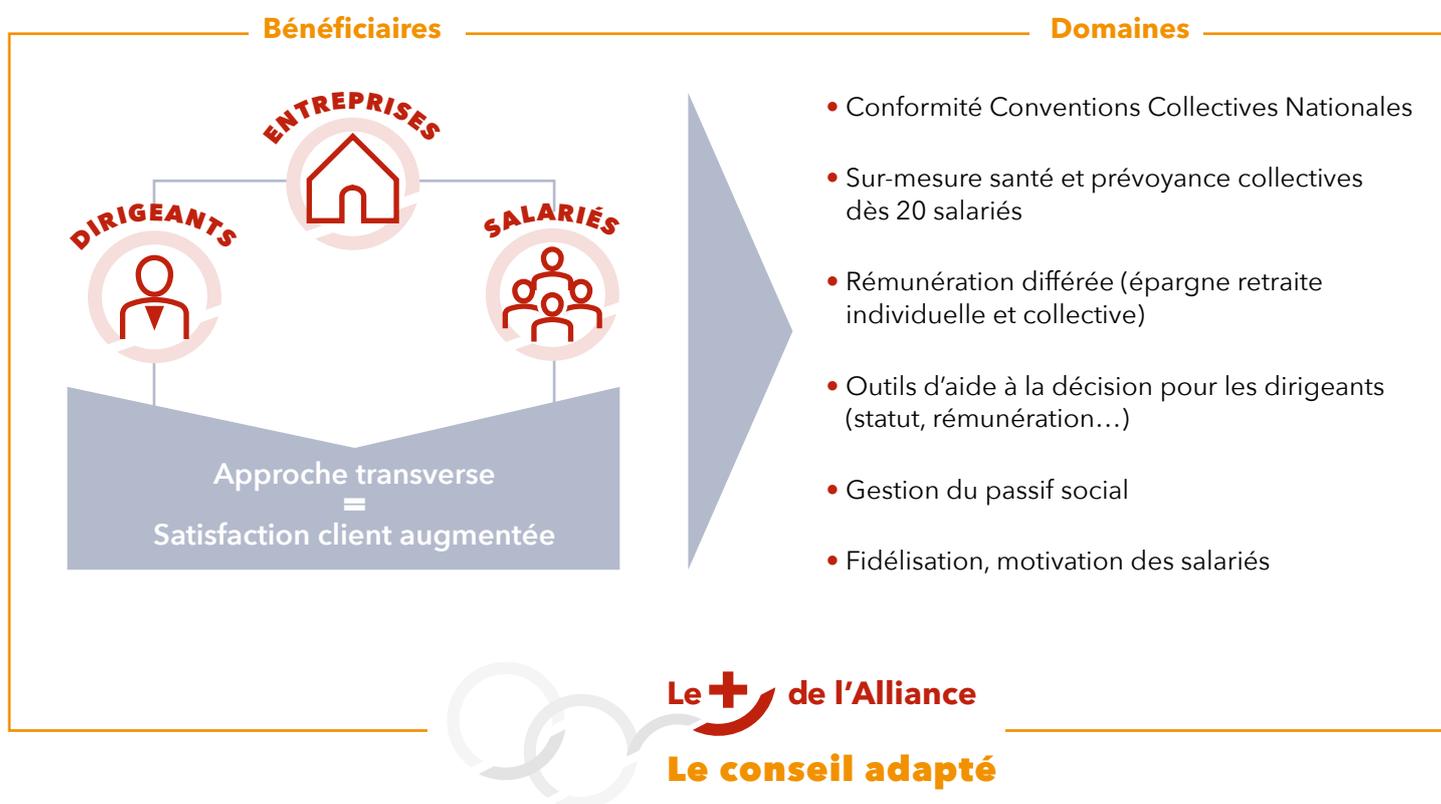
En présentiel ou à distance selon vos besoins, vous avez accès facilement à notre expertise.





UNE EXPERTISE ÉLARGIE

L'accompagnement de l'Alliance KLESIA GENERALI vous permet de **sécuriser, optimiser et valoriser** la protection sociale de vos clients grâce à une expertise élargie développée par nos **conseillers spécialisés** via une **approche transverse** pour un meilleur conseil.



Le  de l'Alliance

Le conseil adapté

Le respect du devoir de conseil, un engagement de KLESIA et GENERALI vis-à-vis de nos partenaires experts-comptables.

Nos principales branches et offres dédiées :

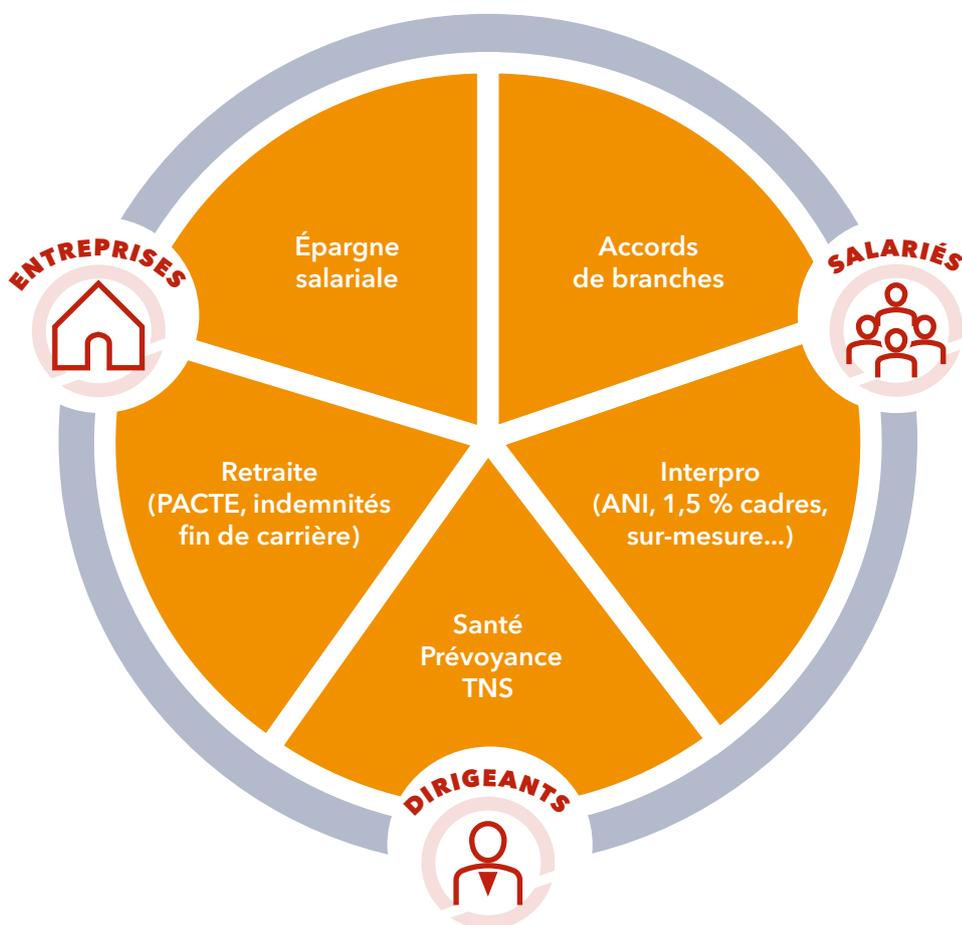
- Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Horlogerie
- Commerce de détail non alimentaire
- Fleuristes
- Hôtel Café Restaurant
- Immobilier
- Intérim
- Laboratoire d'analyses médicales
- Maroquinerie
- Pharmacie d'Officine
- Portage salarial
- Restauration rapide
- Transport
- Vins et Spiritueux

- + Bureaux d'études techniques
- + Experts-comptables et Commissaires aux comptes
- + Interprofessionnel

UNE OFFRE GLOBALE

Vos clients sont comme vous, à la recherche **de simplicité, de solutions performantes et innovantes** pour répondre à leurs préoccupations en matière de protection sociale.

L'Alliance KLESIA GENERALI propose une offre globale basée sur les savoir-faire du meilleur des deux mondes et facilite la mise en relation avec nos conseillers spécialisés ainsi que nos services de gestion.



Nouveau

L'Alliance KLESIA Generali accompagne les enjeux de la branche Maroquinerie-Tannerie en matière d'épargne salariale avec la signature d'un accord agréé intégrant une offre Generali suite à appel d'offres.

DES SERVICES ENRICHIS

L'Alliance KLESIA GENERALI est engagée pour la santé des salariés, des dirigeants et des entreprises.

Concilier performance, qualité de vie et santé au travail est un enjeu majeur de l'entreprise et de la marque employeur.

Présents aux côtés de leurs clients, **KLESIA** et **GENERALI** proposent **des actions concrètes et s'engagent** au service d'une politique de prévention et d'accompagnement santé.



ACCOMPAGNER dans le parcours de soins

Nous avons sélectionné pour les salariés et les dirigeants, des professionnels de la santé de confiance. Ainsi, ils bénéficient à tout moment d'un réseau de soins et de services clé en main facilitant les parcours de soins tout en réduisant les dépenses.

Med&Vous
by europ assistance



SOUTENIR dans les moments difficiles

Permettre aux entreprises d'apporter un soutien personnalisé et des solutions adaptées aux salariés confrontés à la maladie, aux proches aidants, aux personnes en situation de handicap ou en difficultés de retour à l'emploi, en les accompagnant, eux et leurs proches au quotidien.

Europ Assistance, partenaire privilégié de l'Alliance Klesia Generali, propose en 2022 une offre unique de services.

L'ensemble des nouveaux clients en santé collective profitent dès à présent des nombreux avantages qui ont été fusionnés pour proposer la meilleure expérience autour des services.

Par ailleurs, soutenir les dirigeants des TPE en difficulté financière (risque cessation paiement, liquidation judiciaire) ou en souffrance psychologique agüe en lien avec des associations d'intérêt général.

MonRebond Pro



PROTÉGER le capital santé et le bien-être

Sans prise en compte de la qualité de vie au travail, les entreprises risquent d'être confrontées à une désorganisation de l'activité, de l'absentéisme, une dégradation des relations...



ACCOMPAGNER l'entreprise au quotidien

Optimiser le temps des entreprises pour leur permettre de se concentrer sur l'essentiel de leurs activités (démarches administratives, obligations réglementaires, etc.).

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN

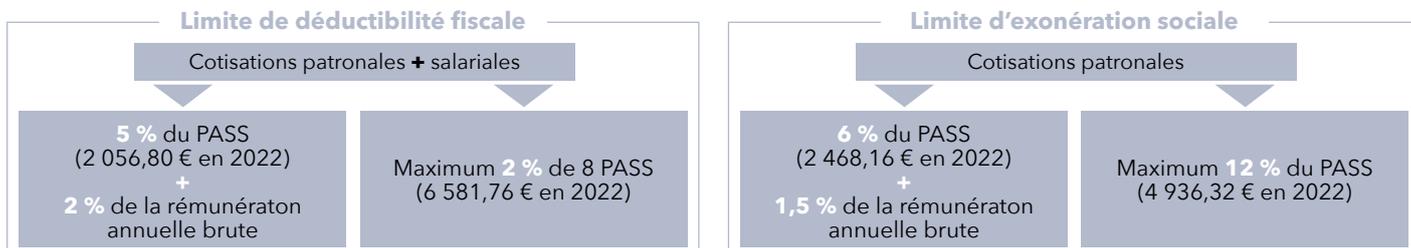
ACTION
SOCIALE



LIMITES DE DÉDUCTIBILITÉ FISCALE ET SOCIALE SANTÉ/PRÉVOYANCE/RETRAITE

SALARIÉS

Prévoyance/Santé collectives : fiscalité et régime social des cotisations



- CSG (9,20 %) et CRDS (0,50 %) sur les cotisations patronales.
- Forfait social (8 %) pour les entreprises de 11 salariés et plus, sur les cotisations patronales exclues de l'assiette des cotisations sociales.
- Le financement patronal versé dans le cadre d'une santé collective est intégré dans le revenu imposable du salarié.

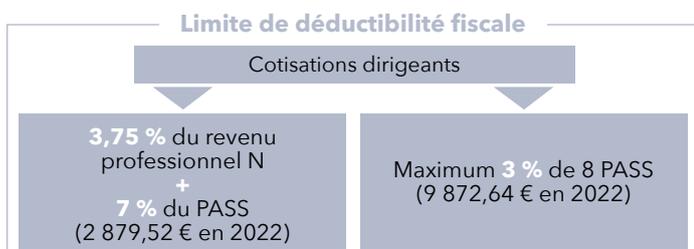
Retraite art. 83 du CGI* ou PERE* Obligatoire : fiscalité et régime social des cotisations



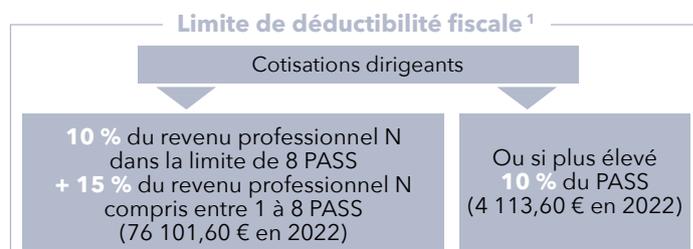
- CSG (9,20 %) et CRDS (0,50 %) sur les cotisations patronales.
- Forfait social plein ou réduit sur les cotisations patronales exclues de l'assiette des cotisations sociales.
- Le plafond doit être diminué de l'abondement exonéré au PERCO(L) éventuellement perçu par le salarié.

TNS (154 bis du CGI)

Prévoyance/Santé : fiscalité des cotisations

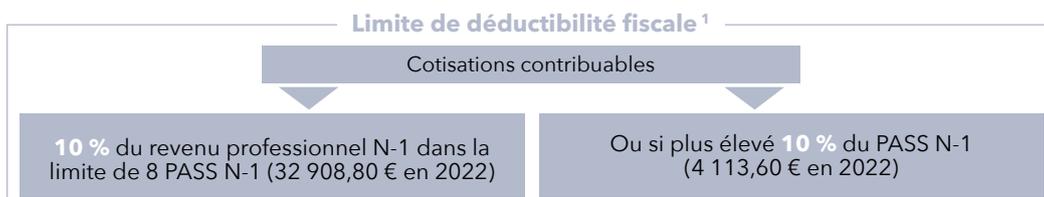


Retraite PER individuel : fiscalité des cotisations



TOUS LES CONTRIBUABLES (163 quater vicies du CGI)

Retraite PER individuel : fiscalité des cotisations



- Le plafond de déduction non utilisé sur l'exercice fiscal est reportable sur les 3 années suivantes.

(1) Imbrication des plafonds de déduction retraite
* CGI : Code Général des Impôts
PERE : Plan Epargne Retraite (Entreprise)
TNS : Travailleur Non Salarié
PASS 2022 : 41 136 €

